

# Mesn! l'infos!

>>> Informations municipales - Juin 2020

## Le mot du Maire

Madame, monsieur,  
chers Mesnilois, chers amis,

Notre mandat démarre dans des circonstances très particulières car le déconfinement du 11 mai est encore très récent et la situation mérite de conserver toute la vigilance dans nos comportements individuels et collectifs.

Beaucoup d'entreprises et activités et donc de salariés, artisans, commerçants redoutent les conséquences économiques et sociales de cette crise sanitaire. Je tiens à remercier personnellement tous les administrés qui ont fait preuve de responsabilité et qui ont respecté les consignes sanitaires.

Les élus et les agents municipaux de la commune se sont pleinement mobilisés à vos côtés pour lutter contre ce virus. Au regard de l'urgence sanitaire, nous avons mis en place de nombreuses mesures pour maintenir les activités essentielles et pour participer à l'effort collectif : une permanence téléphonique a été organisée tous les jours aux services administratifs afin de garantir la continuité du service public, de continuer à répondre aux besoins divers des administrés et des entreprises.

Un accueil des enfants des personnels soignants a été assuré. Nous avons fait le choix d'élargir cet accueil aux parents qui exercent leur activité professionnelle au titre des fonctions régaliennes (pompiers, policiers...).

Une permanence a été assurée par le service de police municipale qui travaille en binôme pour garantir la sécurité des administrés.

Je vous invite à consulter nos actualités sur le site [www.lemesnilamelot.fr](http://www.lemesnilamelot.fr), la page Facebook "Le Mesnil Amelot". Pendant plusieurs mois, nous allons continuer probablement à devoir accepter les contraintes liées aux risques de reprise consécutive du virus.

Beaucoup d'exemples de solidarité, d'entraide, de vigilance pour s'assurer des conditions des autres ont été observés et il est important de les conserver dans le temps.

Notre accueil en mairie a repris ce 3 juin avec des horaires modifiés. Actuellement, l'accueil téléphonique est disponible aux horaires habituels.

Préservez-vous, préservez les autres.

**Alain Aubry**

Maire du Mesnil-Amelot  
Vice-Président à la CARPF

Mairie > 2 rue du Chapeau > 77990 Le Mesnil-Amelot > 01 60 03 51 18 > [www.lemesnilamelot.fr](http://www.lemesnilamelot.fr) > email : [mairie@lemesnilamelot.fr](mailto:mairie@lemesnilamelot.fr)



## A noter dans vos agendas

**Tous les événements initialement prévus sont annulés jusqu'au 30 septembre (arrêté n° 2020-030)**

**samedi 3 octobre**

12h/18h - Fête de la nature - Parvis salle Maurice Droy

**samedi 10 octobre**

19h30 - Fête de la bière - Salle Maurice Droy

**mercredi 11 novembre**

11h - Rendez-vous devant la mairie pour le défilé,  
12h - Remise des prix aux participants du concours des Villes et Villages fleuris, des concours photos, concours du jeu de l'été et aux médaillés du travail.

**samedi 21 novembre**

20h - Comédie musicale des Chup's - Salle Maurice Droy

**vendredi 4 et samedi 5 décembre**

Marché de Noël

**samedi 19 décembre**

Noël des seniors

## Déclaration des revenus 2019

La crise sanitaire a provoqué un remaniement du calendrier fiscal. **Les déclarations en ligne sont au final à déposer le 11 juin, 23 heures 59.** La déclaration en ligne des revenus fonciers, des bénéfices industriels et commerciaux (BIC), des bénéfices non commerciaux (BNC) et des bénéfices agricoles (BA) bénéficie, exceptionnellement d'un délai supplémentaire, jusqu'au 30 juin. Si vous avez oublié quelque chose ou fait une erreur, vous pouvez toujours corriger. Pendant la période déclarative, vous pouvez effectuer autant de déclarations rectificatives que vous le souhaitez. Pour cela, il vous suffit de retourner sur votre espace particulier (du site des impôts), puis cliquez sur "Accéder à la déclaration en ligne", comme vous l'avez fait au moment de déclarer vos revenus. Puis cliquez sur "Corriger".



## Mise en place du conseil municipal

**L'installation du conseil municipal du Mesnil Amelot a eu lieu lundi 25 mai** à la salle Maurice Droy. Les conseillers municipaux se sont réunis pour élire le maire et les adjoints. C'est bien sûr dans un contexte particulier, du fait de la situation sanitaire que s'est tenue cette élection. Public très restreint, masques obligatoires, distanciations physiques et gel hydro-alcoolique avant de commencer la séance. Une fois le conseil municipal installé, un vote à bulletins secrets a permis à Alain Aubry d'être élu maire à l'unanimité. L'édile a remercié tous les Mesnilois qui lui ont renouvelé sa confiance le 15 mars dernier et son équipe municipale pour cette élection. Une fois le maire élu, le conseil a procédé à l'élection des quatre adjoints. Quinze élus siègent donc au conseil municipal. 11 sortants : Alain Aubry, Jean Paul Franquet (1<sup>er</sup> adjoint), Nadine Chauffour (2<sup>e</sup> adjoint), Claude Pétavi (3<sup>e</sup> adjoint), Mauricette Gurhem (4<sup>e</sup> adjoint), Florian Carnet, Georges Esope, Stéphane Gay, Manuel Pinto Da Costa, Elodie Poix et Guy Sauvanet. Alors que 4 font leur entrée au sein de l'équipe largement féminisée : Marilyse Caron, Najat El Barbari, Mélanie Nicolas et Virginie Ramos. Comme l'a précisé Alain Aubry, fraîchement élu, les 15 élus, assistés des agents communaux, sont prêts à se retrousser les manches pour poursuivre ce qui a été entrepris depuis 2 mandats et à mettre en route de nouveaux dossiers dans l'intérêt de la commune et des Mesnilois.

## Santé

### Prochain don de sang :

**Juilly le mardi 16 juin** de 14h à 19h dans la salle Polyvalente, 12 rue Pierre Loyer. Il est nécessaire d'avoir mangé et bu. Vous devrez vous munir d'une carte de donneur ou d'une pièce d'identité et de plus vous devrez prendre rendez-vous sur :

<https://mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr/collecte/liste?q=1&region=3>  
Puis vous saisirez JUILLY dans la case "recherche par ville". Les règles de distanciation physique seront respectées. Le port du masque sera obligatoire.

Une collation sera offerte aux donateurs.

Plus d'infos au 06 63 27 10 53.

## Infos administratives

**La mairie a rouvert ses portes** au public. Face au contexte actuel et afin de vous accueillir dans de bonnes conditions, ses horaires ont été modifiés. Merci d'en prendre bonne note :

Lundi	10h-12h	14h-17h
Mardi		
Mercredi	9h-12h	
Jeudi		14h-18h
Vendredi	9h-12h	

Depuis le 2 juin, **la médiathèque** est rouverte.

Pour respecter les préconisations sanitaires actuelles, il y a des changements dans les modalités d'accueil.

Les horaires sont quant à eux inchangés. Pour plus d'info, merci d'appeler Mme Blomme au 01 60 03 56 85 ou d'envoyer un mail à [mediatheque@lemesnilamelot.fr](mailto:mediatheque@lemesnilamelot.fr)

Les parents dont les enfants auront 3 ans au plus tard le 31 décembre 2020 peuvent se présenter en mairie pour **une pré-inscription pour la rentrée des classes 2020/2021**. Ils doivent se munir de leur livret de famille, d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois et d'une pièce d'identité. Renseignements au 01 60 03 51 18.

**Campagne de dératisation** Passage sur la commune de France Hygiène service, vendredi 19 juin. Merci de vous inscrire en mairie si vous avez constaté la présence de rats ou souris...

## Environnement

**Collecte des déchets végétaux** : les vendredis 5, 12, 19 et 26 juin. Merci de sortir le bac la veille au soir.

Les déchets végétaux doivent être ficelés en fagots avec des liens naturels (max. 1,50m x 50cm). Le diamètre des branches ne doit pas excéder 10cm.

**Collecte des encombrants** : 16 juin, 18 août.

**Les six déchèteries** du Sigidurs accueillent de nouveau tous les flux de déchets.

Contact Sigidurs : 0 800 735 736

## En cas d'urgence

**Commissariat de Villeparisis** : 01 60 21 36 50

**Police municipale** : 01 34 31 31 21,  
[police@roissypaysdefrance.fr](mailto:police@roissypaysdefrance.fr)

**SAMU** : 15

**Pompiers** : 18 (112 depuis un portable)

### Emplacements défibrillateurs :

- accueil de la mairie
- groupe scolaire St Exupéry
- accueil de loisirs les Moussaillons
- gymnase
- salle polyvalente Maurice Droy
- vestiaire foot

**Pharmacie de garde** : téléphonez au commissariat de Villeparisis au 01 60 21 36 50

## n° pratiques

**Centre municipal de santé** : 01 85 76 79 21

**Infirmières du Mesnil-Amelot** : 07 88 46 44 67

**Cabinet ostéopathe** : 01 60 35 57 24

**Don du sang** : [www.donusang.net](http://www.donusang.net)

**Urgences eau** : 0 977 408 408

**Urgences sécurité gaz** : 0 800 47 33 33

**Urgences enedis** : 09 72 67 50 77

**Collecte déchets ménagers (Sigidurs)** : 0 800 735 736

**Permanence France Victimes 77**

Rendez-vous téléphoniques au 01 60 03 51 18

**Permanence Rodrigue Kokouendo** 01 60 31 38 02

Concours

municipal des

# maisons fleuries 2020

Inscriptions jusqu'au 20 juin  
Passage du jury fin juin

Rens. au 01 60 03 60 83

# Règlement du 6<sup>e</sup> concours municipal des Maisons fleuries

## - Le Mesnil-Amelot -

### Article 1<sup>er</sup> : Objet du concours

La commune du Mesnil-Amelot organise pour la 6<sup>e</sup> année, un concours municipal des maisons fleuries ouvert à tous les Mesnilois, propriétaires ou locataires. Il a pour objectif de récompenser les actions menées en faveur de l'embellissement et du fleurissement des jardins d'agrément, façades, balcons, terrasses et commerces (catégories 1 à 4) ainsi que la diversité des légumes et des fruits, les bonnes pratiques de jardinage et l'esthétisme du jardin potager (catégorie 5).

### Article 2 : Modalité d'inscription

Le concours est gratuit et ouvert à tous les habitants exceptés aux membres du jury. Le présent bulletin d'inscription est à remettre à l'accueil de la mairie.

Les inscriptions seront closes le 20 juin 2020.

### Article 3 : Photos

Les participants autorisent la commune à utiliser sur tous les supports de communication municipaux, les photos prises dans le cadre de ce concours y compris celles prises lors de la remise des prix.

### Article 4 : Catégories du concours

Catégorie 1 : Maisons avec jardins,

Catégorie 2 : Balcons ou terrasses,

Catégorie 3 : Fenêtres ou murs fleuris,

Catégorie 4 : Commerces, hôtels

Catégorie 5 : Jardins potagers paysagés,

Chacune de ces catégories doit être **absolument visible de la rue**.

### Article 5 : Critères de jugement et de notation

Les éléments pris en compte sont les suivants :

- aspect général et environnement (ampleur du fleurissement),
- diversité de la palette végétale,
- ouverture du jardin sur l'espace public, intégration à son environnement,
- intégration des principes de développement durable (emploi de variétés peu gourmandes en eau, non arrosage des pelouses, récupération des eaux de pluie...),
- propreté et entretien du site,
- pratique de jardinage (respect de l'environnement et de la biodiversité, pour la catégorie 5).

### Article 6 : Jury

Le jury est composé de personnalités diverses et volontaires : membre du conseil municipal, responsable des services techniques, responsable du service communication. Le président sera le 1<sup>er</sup> Maire Adjoint, Monsieur J.-P. Franquet.

### Article 7 : Passage du jury

La visite du jury aura lieu fin juin, sans date précise.

### Article 8 : Remise des prix

Les lauréats seront personnellement informés par courrier de la date de remise des prix.

L'ensemble des récompenses sera attribué à l'occasion de la remise des prix du concours communal au mois de novembre 2020.

1<sup>er</sup> prix : un chèque cadeau d'une valeur de 50€,

2<sup>e</sup> prix : un chèque cadeau d'une valeur de 30€,

3<sup>e</sup> prix : un chèque cadeau d'une valeur de 20€,

Tous les participants inscrits se verront offrir une récompense sous forme d'un chèque cadeau.

La diffusion des noms des lauréats sera faite sur les supports municipaux (Mesnil'Infos, Le Mesnilois et site de la commune).

### Article 9 : Engagement des participants

L'adhésion au concours entraîne de la part des candidats l'acceptation sans réserve du présent règlement, ainsi que les décisions prises par le jury.

### Article 10 : Modification du règlement

La commune se réserve le droit de modifier le présent règlement avant chaque édition du concours.



## Bulletin d'inscription au concours municipal des maisons fleuries 2020

M. / Mme .....

adresse .....

téléphone .....

mail .....

participe(nt) au concours municipal des maisons fleuries  
édition 2020

**catégorie 1** maisons avec jardins visibles de la rue

**catégorie 2** balcons ou terrasses visibles de la rue

**catégorie 3** fenêtres ou murs fleuris visibles de la rue

**catégorie 4** commerces, hôtels

**catégorie 5** jardins potagers paysagés, visibles de la rue